

Délégation générale aux ressources

Service des Assemblées

Rédaction : Zohra Brahmi
Danielle Biourd
Martine Bonnet

PROCES-VERBAL

Objet : **Rencontre entre les élus du Grand Lyon
et la Mission temporaire du Sénat sur
l'organisation et l'évolution des
collectivités territoriales**

Date de la réunion : **12 février 2009**

Horaire : **15 heures**

Lieu : **Communauté urbaine de Lyon - salle du Conseil**

M. LE PRESIDENT : Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir le Président du sénat, M. Gérard Larcher. La mission sénatoriale, composée de Mme Jacqueline Gourault, de M. Pierre-Yves Collombat, de M. Belot, de M. Krattinger, ce matin s'est entretenue, en préfecture, avec l'ensemble des élus du Rhône, avec le Président du Conseil régional, avec le Président du Conseil général et avec moi-même ainsi que quelques membres de la commission Balladur dont M. Perben. Donc, nous avons commencé notre discussion et je suis heureux d'accueillir également dans cette enceinte communautaire le président de la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère qui, a quelques projets communs avec nous. Je vais en parler à l'instant, peut-être pourra t-il intervenir tout à l'heure.

M. Le Président, le Grand Lyon pourrait être heureux, tout seul, parce qu'il a une position géographique qui le met au cœur du dispositif européen. Chacune et chacun d'entre vous a entendu parler à la fois de la banane bleue qui réunit les grandes villes sur un arc, qui va de Milan jusqu'en Grande Bretagne et qui concentre, les forces les plus dynamiques européennes.

Nous sommes également à l'interférence avec l'arc méditerranéen qui va des villes italiennes jusqu'à Barcelone. Lorsque l'on regarde aujourd'hui, les distances en TGV par rapport aux autres grandes agglomérations françaises, nous sommes à 1h30 de Marseille, à 2h de Paris, à 3 h de Lille. Demain, avec le TGV qui reliera Madrid, Barcelone, nous serons également proches de ces villes. Avec le TGV Rhin-Rhône, nous serons proches des grandes villes allemandes et, peut-être un peu plus tard, avec le TGV Lyon-Turin, nous serons également proches de Turin et de Milan.

Donc, nous pourrions être heureux tout seul avec un territoire de 57 communes de 1,3 M d'habitants c'est-à-dire une communauté relativement puissante. Puissante sur le plan démographique mais également puissance sur le plan économique. En effet, d'un point de vue économique, nous avons 594 000 emplois salariés dans l'agglomération lyonnaise, 85 sièges d'entreprises et d'administrations de plus de 1 000 salariés, un certain nombre de grandes entreprises, depuis maintenant, quatre ans, nous sommes la première métropole française pour la création d'entreprises, que pour vous donner un petit chiffre, dans l'immobilier d'entreprises, nous étions en l'an 2000, à 150 M €.

Avant la crise, nous sommes passés à 1 100 000 000 €, c'est vous dire effectivement la trajectoire et, pour l'année dernière qui n'était pas la meilleure année, en tout cas pour le dernier trimestre, nous sommes quand même à 850 000 000 € d'investissement dont à peu près 70 % sont aujourd'hui des investissements européens. Donc, cela montre effectivement le poids de la métropole avec 130 000 étudiants et 10 000 chercheurs, un aéroport de 8 millions de passagers.

Donc, nous pourrions nous contenter d'être heureux tout seul. Mais, comparons nous aux autres métropoles européennes : Barcelone, c'est 4 800 000 habitants, Milan 3 900 000 habitants, Manchester 2 500 000 habitants, Francfort 2 500 000 habitants, Munich 2 400 000 habitants, Turin 2 200 000 habitants. En France, nous sommes une grande agglomération, mais lorsque nous nous comparons avec les villes avec lesquelles nous sommes en compétition, nous sommes relativement modestes.

Aujourd'hui, lorsque une grande entreprise internationale a choisi un lieu d'investissement, elle ne le fait pas parce qu'elle dit "je vais venir en France", elle le fait par rapport à trois ou quatre grandes villes européennes, et c'est en fonction de la visibilité des services que l'on peut offrir, du potentiel universitaire, que le choix se réalise.

Cependant, lorsque nous regardons l'évolution de notre territoire, en l'espace d'une trentaine d'années, les choses ont beaucoup changé. En 1954, le Grand Lyon était réduit sur lui-même, Saint Etienne Métropole formait une Communauté à part et ce qui constitue aujourd'hui la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère n'était finalement qu'en pointillé. Elle n'y avait pas de véritable existence.

Lorsqu'on regarde la carte aujourd'hui, le Grand Lyon, lui-même, s'est agrandi, mais Saint Etienne Métropole s'est développée, et, aujourd'hui la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère a une véritable existence.

C'est pour cela que nous nous disons qu'il faut bouger. Nous nous le disons d'autant plus que, par exemple les problèmes de transport deviennent aujourd'hui déterminants. Vous avez là une carte d'évolution des navettes domicile-travail. Vous voyez comment beaucoup de populations se concentrent aujourd'hui sur l'agglomération lyonnaise. Ce qui faisait notre force : être sur un axe nord-sud et est-ouest, peut devenir pour nous une faiblesse parce qu'aujourd'hui, pour arriver depuis Bourgoin jusqu'à Lyon, il faut une heure et demie en véhicule particulier. Si nous ne prenons pas en compte ce type de problème, demain l'agglomération peut totalement s'emboliser. Vous voyez ce que sont aujourd'hui les déplacements en voiture individuelle : 600 000 voitures et camions qui entrent ou sortent de l'agglomération chaque jour, et donc des problèmes absolument extraordinaires qu'il nous faut prendre en compte et résoudre.

Pour cela, nous avons déjà commencé, avant toute loi, par la coopération entre nous à progresser vers la métropolisation de notre agglomération : Tout d'abord en essayant d'organiser une vision commune du territoire. Nous avons un SCOT, celui de Lyon, qui était *grosso modo* la Communauté urbaine un tout petit peu élargie et nous avons pensé que cela ne nous permettait de régler aucun des problèmes qui étaient les nôtres

En matière de développements urbains, en matière de transports, en matière de préservation des espaces agricoles et les espaces naturels, il fallait que nous réfléchissions en commun. C'est pour cela que nous avons développé un inter-Scot, qui comprend 11 Scot et qui s'étend sur ce qui pourrait être, demain, la métropole lyonnaise : 2,9 M habitants, de manière à pouvoir penser le développement de notre territoire. Or penser le développement de notre territoire s'est penser non pas simplement l'agglomération lyonnaise mais c'est penser l'agglomération lyonnaise avec d'autres pôles et en particulier avec des pôles qui sont reliés par un réseau de transport métropolitain.

En fait, nous avons articulé la conception de la grande métropolitaine lyonnaise autour de quatre réseaux.

- Le premier, c'est naturel, est le réseau de nos fleuves. Nous avons, évidemment le Rhône, la Saône, les plans d'eau de Miribel Jonage, la vallée du Giers qui structure le territoire en direction de Saint Etienne.

Un de nos collègues, ce matin faisait la remarque suivante : Est-ce que, la métropole ne pense pas son développement en terme de capacité à phagocyter un certain nombre de territoires ? Le deuxième maillage, auquel nous pensons, est le réseau vert, qui peut permettre de venir jusqu'au cœur de l'agglomération, que nous avons souci, non seulement de préserver mais, même de développer pour qu'il arrive jusqu'au cœur de l'agglomération. Lorsque nous avons construit, par exemple les Berges du Rhône à l'intérieur de Lyon, c'était une façon de relier notre territoire depuis les territoires naturels du sud du Rhône jusqu'à Miribel Jonage. Aujourd'hui, vous avez un parcours d'à peu près 20 ou 30 kilomètres au bord de nos fleuves sans avoir à rencontrer le trafic automobile.

Le troisième réseau, est évidemment, extrêmement important, c'est le RER à la lyonnaise que nous avons construit. Nous sommes en effet, en train de construire autour de notre réseau ferré, en partenariat et la Région, avec douze partenaires, sur une base totalement volontariste, sans qu'il n'y ait aucune structure juridique, mais en ayant des accords entre nous, un RER à la lyonnaise. Il permettra de fédérer l'ensemble des pôles urbains.

Comme je le disais ce matin, nous articulons ce réseau de la grande aire urbaine avec le réseau qui est celui des transports intra-muros, en faisant en sorte à chaque fois qu'il y ait des pôles de liaison et donc, que l'on puisse passer du TER au métro, au tramway et, que finalement l'ensemble des territoires puisse être desservi.

Notre but est de faire basculer une urbanisation des années 60, qui s'est bâtie largement autour des routes et des autoroutes, à une urbanisation qui, demain puisse se construire autour des réseaux de transports en commun, de manière à nous inscrire dans le Grenelle de l'environnement et donc dans un changement, dans un basculement, de la nature de la ville. Nous avons une difficulté dont monsieur Jean-Jack Queyranne parlait ce matin, c'est qu'aujourd'hui, pour construire cela, c'est un petit peu difficile dans la mesure où nous avons 9 AOT, 3 partenaires, et monsieur Jean-Jack Queyranne disait qu'il avait fait passer à l'Assemblée nationale un amendement qui pourrait nous permettre d'organiser une AOT qui couvrirait l'ensemble de l'aire urbaine de Lyon et, à mon avis, cela est totalement capital pour notre développement.

Ensuite, je le disais tout à l'heure, nous avons deux niveaux à construire. Le premier niveau, c'est d'agrandir la communauté urbaine de Lyon en faisant, par exemple, que notre aéroport Saint Exupéry soit à l'intérieur de son périmètre et que tous les bassins versants qui vont vers Lyon, là où les gens sont en liaison directe avec Lyon, puissent effectivement être inscrits dans le périmètre de la Communauté urbaine. Et le deuxième niveau que nous avons commencé à réaliser avec la Communauté d'agglomération des Portes de l'Isère, avec Saint Etienne Métropole, c'est construire une véritable métropole. Nous nous sommes réunis, il y a un mois, avec le président de la Capi, avec le président de Saint Etienne Métropole pour lancer une dynamique métropolitaine articulée autour de 4 éléments : l'économie, faire en sorte par exemple que les pôles de compétitivité puissent s'articuler sur tous les territoires, les transports, l'aménagement du territoire à la grande échelle et enfin les grands événements culturels.

Nous souhaitons, prendre en compte la réalité de vie de nos habitants, parce que finalement les frontières institutionnelles, ils s'en moquent un peu, que le transport en commun soit organisé par tel AOT ou tel autre, que le problème économique soit porté par telle institution, ils s'en moquent, ce qu'ils veulent, c'est que leurs conditions de vie quotidienne soient des conditions de vie agréables, que l'on soit capable à la fois de leur fournir du travail, de créer des emplois, d'avoir des moyens de transport qui soient adaptés, d'avoir un environnement de qualité, que l'on conserve des espaces naturels et donc que cette métropole soit une métropole des années 2050 qui regarde vers l'avenir plutôt que de vouloir conserver le passé.

Par rapport à la discussion que nous avons eue ce matin, il ressort tout d'abord un attachement aux communes. Je pense que, parmi nous, personne ne veut dissoudre les communes. Il est vrai qu'en matière de vie de proximité, les écoles, les terrains de sport, les terrains de proximité, ce sont elles qui doivent pouvoir agir.

Ensuite, renforcer le Grand Lyon, faire en sorte que l'on élargisse le périmètre et que l'on ait de nouvelles compétences. Le périmètre souhaité du Grand Lyon n'est pas tout le territoire du Rhône. Il ne comprend pas le territoire à dominante rurale avec deux ou trois grandes métropoles : Villefranche sur Saône au nord, Belleville, Tarare, Saint Symphorien sur Coise sur l'ouest du département du Rhône. Michel Mercier, je le dis pour nos collègues, disait que, demain, il pourrait y avoir un territoire d'à peu près 400 000 habitants qui comprendraient cette zone, le reste passant dans l'agglomération lyonnaise, la communauté urbaine de Lyon. Celle-ci exercerait alors les compétences à la fois qui sont les siennes et celles du Conseil général en matière sociale.

Pour prendre un exemple. La Communauté urbaine a pris en charge l'aide à la pierre. Dans cette aide à la pierre, elle construit les logements. Mais nous ne savons pas ce que font les gens qui sont à l'intérieur de nos logements. Comment par exemple, sont construits des parcours d'insertion professionnel dans des communes comme Vénissieux, Bron, Vaulx en Velin ou des quartiers de Lyon, la Duchère. Le mot de parcours d'insertion professionnelle, cela prend, effectivement tout son sens. Nous voudrions donc, exercer ces compétences.

Cela veut dire évidemment une plus grande légitimité démocratique et sans doute l'élection au suffrage universel avec, nous le disons, à la fois, la volonté d'avoir le suffrage universel, mais en même temps de représenter les territoires. Le suffrage universel devrait s'inscrire sur une base territoriale, parce que je crois qu'il est essentiel, si on veut construire une grande agglomération et surtout si demain, on veut construire une grande métropole, de prendre en compte les cultures, l'histoire, la géographie qui sont celles des territoires.

Si on s'abstrait de ces notions, on crée quelque chose de bureaucratique mais qui ne correspond pas au vécu des habitants de nos territoires. Nous voulons correspondre, nous, à ces vécus. Voilà donc, pour ce qui concerne les propositions que nous faisons.

Ensuite, nous aurions un deuxième niveau, comme je l'ai expliqué ce matin, qui serait le territoire métropolitain avec, je crois quatre grandes compétences :

- l'économie. Sur l'économie, par exemple, il y a le salon du MIPIM qui, comme vous le savez est le grand salon de l'immobilier d'entreprises. L'ensemble des investisseurs mondiaux y est présent. Il est bien que nous allions sur ce salon Grand Lyon, Saint Etienne Métropole, CAPI, que nous soyons présents ensemble, que nous attirions sur notre territoire, les grands investisseurs.

- les transports. Je n'y reviens pas, vous en avez compris la nécessité, tout a fait fondamentale.

- l'aménagement et la planification du territoire, à la grande échelle c'est-à-dire, finalement équilibre entre les territoires bâtis et les territoires que nous voulons garder comme territoire agricole ou comme territoire naturel. S'il n'y a pas, je le disais ce matin, cette conception à grande échelle et bien, le maire d'une commune aujourd'hui, rurale, aura une pression extrêmement forte d'un certain nombre d'habitants qui dira : "mais moi, ma parcelle qui est classée en zone agricole, regardez, elle est déjà entourée par des zones urbaines, donc, donnez moi un petit bout de classement" et de proche en proche, comme cela, c'est la ville qui s'étend et qui mine totalement le territoire. Or, le territoire c'est aujourd'hui, notre ressource, je crois, la plus précieuse.

- Enfin, les grands événements culturels. Aujourd'hui, par exemple Saint Etienne a une grande biennale du design, ce n'est pas la peine que nous essayons d'en faire une, à Lyon. Lyon, par contre a une grande biennale d'art contemporain mais il y a des collections intéressantes, à Saint Etienne. Nous pouvons faire des choses avec la Communauté d'agglomération des pays isérois. Donc, c'est cette mise en scène du territoire au niveau européen que nous souhaitons faire. Je le rappelle, trois échelons : communes, Communauté urbaine qui prendra les compétences du Département, élu au suffrage universel et ensuite troisièmement, métropole par un conseil qui serait composé des représentants de la CAPI, du Grand Lyon et de Saint Etienne Métropole.

Voilà, monsieur le président pour résumer, un peu les propositions et la façon dont, en tant que président du Grand Lyon, je vois le territoire mais pour en avoir discuté avec quelques uns de mes collègues et si vous le voulez bien pour que vous ayez une vue de toutes les pensées de ce Conseil communautaire, je vais passer la parole aux différents groupes politiques.

Je propose de commencer par monsieur Barthélémy pour le groupe Objectif Lyon Métapolis qui aura trois minutes.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président du Sénat, madame et messieurs les sénateurs, chers collègues, s'agissant de l'organisation des pouvoirs publics locaux, un certain nombre de constats s'impose à nous. Le premier constat, la France en dépit des avancées législatives de ces trente dernières années, reste un pays trop centralisé et cela constitue un frein à la croissance économique.

Le deuxième constat, l'organisation territoriale faite de strates administratives nombreuses aux contours inadaptés et aux compétences mal définies, est inefficace et coûteuse.

Le troisième constat, le phénomène d'urbanisation n'a pas été suffisamment pris en compte dans l'organisation administrative de notre pays au cours des dernières années.

Le quatrième constat, la fiscalité locale est archaïque, complexe et injuste.

Le cinquième constat, l'initiative locale est bridée par des contraintes réglementaires désespérantes et l'exemple du projet du Grand Stade dans notre agglomération constitue la plupart des illustrations.

Face à cette situation, le président de la République, en installant le comité Balladur, a souhaité que celui-ci propose, et je cite, des réponses ambitieuses et innovatrices. Alors, où en sommes-nous aujourd'hui ? L'analyse des auditions des personnalités qui défilent devant le comité Balladur suscite beaucoup d'interrogations et je ferai à cet égard trois observations.

Il y a d'abord la volonté affichée de ne pas réviser la constitution. Cette volonté va naturellement limiter la portée de la réforme, le millefeuille que chacun trouve indigeste restera le millefeuille même si celui-ci sera peut-être un peu moins indigeste. La deuxième observation, un certain nombre de propositions vise à l'évidence à affaiblir l'une ou l'autre des collectivités existantes, soit par l'abandon de la clause générale de compétence, soit par le mode de désignation des élus, plutôt qu'à améliorer l'efficacité du système. Enfin, la troisième observation est le point le plus inquiétant, les discussions sur les structures et sur les modes de scrutin prennent le pas sur les questions relatives aux compétences et au financement. Dans ces conditions, il convient d'être réaliste et il faut essayer de faire bien, ce qui est susceptible d'être accepté aujourd'hui par le plus grand nombre.

Compte tenu du temps limité qui m'est imparti, je me contenterai de lister sans expliciter les points qui me paraissent prioritaires. Le premier point consiste à préserver l'identité de la commune qui est une réalité sociologique incontournable. Le deuxième point consiste à redessiner complètement la carte de l'intercommunalité afin que ces structures disposent d'une taille et de moyens suffisants. Le troisième point consiste à donner aux grandes agglomérations une dimension territoriale des compétences élargies et des moyens financiers accrus avec notamment une fiscalité reposant sur l'activité économique. Le quatrième point consiste à expérimenter à Lyon une gouvernance métropolitaine pour ne pas dire métropolitaine à l'échelle d'un vaste territoire qui recouvre à minima celui de la DTA ou de la région urbaine de Lyon. Le cinquième point consiste à conforter le fait régional en réduisant le nombre des régions et en organisant les élections dans un cadre régional. A cet égard, il me paraît opportun d'abandonner l'idée de conseillers territoriaux siégeant alternativement au Département et à la Région. Cela revient à affaiblir et à discréditer les deux institutions. Le sixième point consiste à engager une refonte totale de la fiscalité locale, cet impératif étant d'autant plus avéré que le président de la République a annoncé récemment la suppression de la taxe professionnelle. Telles sont très succinctement évoquées les observations que nous voulions faire dans le cadre du vaste chantier de la réforme des collectivités. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : M. Charrier intervient pour le groupe Gauche Alternative, Ecologique et citoyenne.

M. Le vice-président CHARRIER : M. le président du Sénat, mesdames et messieurs les sénateurs, M. le président. Effectivement, le changement des modes de vie, dans un espace urbain qui évolue, les changements du vivre en ville, le changement des représentations, les enjeux économiques et sociaux nouveaux, créent l'exigence d'une réforme de l'architecture institutionnelle. Je crois qu'il nous faut considérer deux préalables. Ce qui est premier, c'est le développement territorial et ce qui est second, la structuration institutionnelle.

Ensuite, c'est qu'il ne peut pas y avoir de modèle calquable sur l'ensemble du territoire national. Mon propos, il se fondera sur mon expérience de maire de Vaulx en Velin et d'une commune fortement impliquée dans la mise en œuvre de la politique de la ville, au côté du Grand Lyon.

Quelle est l'attente de nos concitoyens ? Elle est double, efficacité de l'action publique et transparence de cette action publique et également associateur à celle-ci. Ce qui exige la proximité des lieux de décisions. Pour répondre à cette double attente, je crois beaucoup à la pertinence du couple agglomération, communes. Je veux parler du couple de force qui donne le mouvement.

Au niveau de l'agglomération, pour définir un territoire pertinent d'intervention en capacité de mobiliser les moyens indispensables, en capacité de définir les cohérences en faveur de la cohésion sociale au travers, par exemple, ici, du PDU ou du PLH. Nécessité donc, absolue que notre agglomération puisse exercer la plénitude des compétences, compétences générales sur un territoire revisité.

L'échelon communal n'en devient pas pour autant, obsolète. L'efficacité de l'action publique exige un ancrage dans les territoires, à proximité des habitants. Il faut aussi considérer toutes les capacités créatrices, d'analyses, de réflexions et de propositions qui naissent du terrain.

Je crois que sur le Grand Lyon, nous avons trouvé la voie d'un mode d'une gouvernance nouvelle. Gouvernance qui, tout à la fois, affirme la volonté de définir, au niveau de l'agglomération, les enjeux stratégiques et reconnaît les diversités des territoires et leur identité. Cette efficacité doit pouvoir être accrue par l'attribution de la compétence générale, comme je le disais à l'instant. Mais alors, comment redéfinir la relation entre agglomération et commune pour reprendre une question évoquée, ce matin, pendant le débat à la préfecture ?

Je crois, pour reprendre ma physique, en même temps que s'il y a besoin d'un couple d'hommes de force pour affirmer le mouvement, il faut aussi considérer que s'il y a trop d'inégalités des forces, cela use l'axe. C'est la raison pour laquelle, je crois qu'il nous faut considérer effectivement, le mode de désignation de l'assemblée communautaire par, je dirais, un juste équilibre entre l'exercice du suffrage universel et la représentation des territoires comme le propose le président Collomb.

Ensuite, pour ce qui concerne l'exercice des compétences, je crois très sincèrement la mise en œuvre de conventions de délégation de compétences entre la Communauté urbaine qui aurait compétence générale et les communes est peut-être la solution à trouver pour assurer, toute à la fois, la cohérence d'agglomération et l'efficacité de la proximité, en un mot, cela s'appelle la subsidiarité. Mais comme toute autre réforme, en la matière, ce qui vaudra efficacité, c'est si tout à la fois, nous donnons garantie de ressources à l'ensemble des collectivités territoriales et si l'autonomie financière est aussi garantie pour l'ensemble des collectivités territoriales. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : M. Braillard pour le groupe Radical de Gauche - Grand Lyon Demain.

M. BRAILLARD : Très brièvement, monsieur le président, merci pour ce débat, simplement il est vrai que, depuis 1982 avec les lois de décentralisation, la France a inversé un courant historique qui était centralisateur avec une décentralisation qui, depuis, n'a pas tenu compte des évolutions importantes de notre société, des campagnes qui se diversifient, des métropoles qui se densifient et donc, aujourd'hui, ce débat apparaît extrêmement actuel.

Il faut aussi voir que, derrière ces évolutions, il y a l'avènement d'une entité qui est la Région. Mais la Région doit se confronter aujourd'hui à la compétition internationale avec d'autres régions : allemande, italienne, espagnole. Or, si Rhône-Alpes a la superficie de la Suisse et la population du Danemark, la Haute-Normandie a la superficie de l'île de France mais la population du Grand Lyon. Vous comprenez bien que, déjà, au niveau des régions, un découpage s'impose.

Puis, il y a l'avènement des métropoles. Je ne pense pas qu'il faut enlever des feuilles au millefeuille pour en rajouter. Je crois qu'aujourd'hui, il faut prendre en compte le fait métropolitain et voir après où on met le curseur. Si on met le curseur à 500 000 habitants, Grenoble devient une métropole ainsi que Saint Etienne sauf, comme on l'a vu tout à l'heure dans le slide présenté par monsieur le président Gérard Collomb, je pense que les métropoles françaises ne seront pas à-mêmes de jouer la compétition européenne et internationale.

Donc, il faut une métropole renforcée, une métropole avec des pouvoirs, une métropole qui s'affirme. Je crois que le scrutin direct sera nécessaire pour qu'il y ait ce lien entre les citoyens et cette nouvelle entité qui aura tous ces pouvoirs et qui pourra demain jouer dans la compétition des grands. Voilà en quelques mots et en deux minutes ce que les radicaux de gauche de l'agglomération pensent.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Vesco pour le groupe Mouvement Démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci monsieur le président, je salue plus particulièrement madame la sénatrice et messieurs les sénateurs. Un de nos futurologues préférés, Jacques Attali disait qu'en 2050, 50 villes de plus de 20 millions d'habitants rêveront d'être le cœur du monde. Cela fixe l'enjeu qui est devant nous pour faire face à la concurrence de ces villes mondes. Alors, il ajoutait que leur capacité à exister sera la condition même de la survie de l'espèce humaine, ce qui est une autre histoire, mais qui souligne au passage l'enjeu de la possibilité d'établissement humain coopératif dans les décennies à venir. Alors, en tant que groupe Mouvement Démocrate, trois points.

Nous pensons que les agglomérations ont besoin de taille critique de légitimité et de gouvernance, taille critique dans leurs dimensions de territoire de population et de compétence, le bassin versant démographique avec 80 à 100 communes comme l'a dit le président du Grand Lyon, comptant environ 1,5 M€ habitants.

Pas d'agrandissement sans approfondissement et confortement dans ces compétences avec transfert d'une partie des compétences du Département, le couple métropole-région qui semble pertinent comme binôme avec par exemple une région qui peut récupérer l'ensemble de l'enseignement collège et lycée, pour ne citer que cet exemple, une légitimité qui doit d'abord être démocratique, la conscience démocratique des citoyens ne s'y retrouve plus, monsieur le président, dans ce fameux millefeuille que l'on morigène sur tous les bancs.

Le suffrage direct évidemment sur une base territoriale et sur la base d'un découpage municipal. En fait, la question, c'est est-ce que l'on va laisser grandir ces cités Etat sans leur laisser une légitimité démocratique ? Je sais qu'il y a des réticences chez la majorité des maires dont le Sénat se fait le vibrant sismographe, réticence du côté du président de la République, également pour des questions de concurrence et de légitimité, il ne s'agit pas évidemment de concurrencer la légitimité de l'Etat national qui est le garant des fonctions régaliennes et de la solidarité nationale, il s'agit surtout d'assurer le principe constitutionnel et démocratique de libre administration des collectivités locales auxquels nous tenons en tant qu'élus démocrates.

Et notamment, j'en viens à la deuxième condition de la légitimité en assurant l'autonomie financière, c'est-à-dire fiscale des collectivités, car il ne sert rien de transférer des ressources en décentralisant les factures s'il est déjà démontré que ces ressources déjà gelées par ailleurs sur les années -1 et -2 ne rattraperont plus jamais les dépenses réelles des compétences transférées, s'en éloignant toujours plus au gré d'augmentation par l'Etat de taux dont les collectivités locales ont perdu la maîtrise et la tonicité, avec les conséquences structurelles que l'on découvre sur les budgets locaux où la part maîtrisée de la fiscalité est devenu minoritaire et ne cesse de décroître au gré des compensations comme on le sait avec l'exemple de la suppression de la taxe professionnelle et après il ne restera plus qu'à nommer les maires à Paris et le tour sera joué.

Gouvernance, les agglomérations ne doivent pas devenir de nouveaux Léviathans et, dont la tête dévorerait son propre corps et à l'opposé, ne doivent pas devenir des bateaux ivres donc progrès, emplois, et tailles doivent s'accompagner en matière de gouvernance.

C'est le "qui fait quoi ?" Vous l'avez dit, monsieur le Président du Sénat, non seulement le décroisement permet aux élus et citoyens de s'y retrouver mais c'est le "qui fait quoi ?" Au sein de cette gouvernance des grandes agglomérations, le couple métropole, région et des communes qui pourraient abandonner au sein des grandes agglomérations la notion de compétence générale;

Enfin, il nous faut une grande AOT, ce sera notre proposition : des transports réunissant tous les opérateurs des transports pour se saisir de la mobilité dans son ensemble. Je rappelle que le fonctionnement des agglomérations, c'est le fonctionnement de l'Etat, si l'on considère qu'elles font parties intégrantes et, en tant qu'élément constitutif de l'Etat. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, Le groupe Les Verts, monsieur Bruno Charles.

M. Le vice-président CHARLES: Monsieur le président du Sénat, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Les interventions de nos collègues vont me permettre d'aller, un peu plus vite. Si Les Verts sont favorables à une refonte des institutions, encore faut-il s'entendre sur les principes qui guident cette réforme.

Je voudrais ici, en citer trois. Je vais reprendre le plan de mon collègue Charrier qui m'a, un peu coupé l'herbe sous le pied, mais c'est que nous sommes donc en accord.

Premier principe, c'est le principe d'efficacité. Beaucoup ont insisté sur le fait métropolitain. Je voudrais ajouter l'idée de l'interaction du global et du local. Aujourd'hui, de la même façon que la géopolitique a des conséquences sur les populations locales, les politiques locales ont un impact global. Je voudrais citer, pour cela les émissions de gaz à effets de serre de serre et l'énergie, on sait que 80 % de la consommation d'énergie et 75 % des émissions de gaz à effets de serre ont lieu dans les métropoles. Aujourd'hui, les politiques locales doivent s'inscrire dans une vision planétaire. C'est-à-dire que la médiation de la Nation et donc, de l'Etat pour être universelle est, aujourd'hui, dépassée, inopérante. Autrement dit, la capacité de répondre aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux, c'est-à-dire aux enjeux du développement soutenable, implique de donner aux pouvoirs locaux les moyens juridiques et financiers de construire leur propre projet de territoire. Comme le disait notre collègue Charrier, en premier le projet.

Le second élément, c'est un principe de lisibilité et même de crédibilité politique. Dans le millefeuille institutionnel, dans l'enchevêtrement des compétences, nos concitoyens sont perdus. Ils ne savent pas ce qui relève de qui et quel est le cadre d'actions des élus. Autrement dit, l'architecture institutionnelle fait le lit, à la fois, du clientélisme et du populisme. En conséquence, nous devons simplifier le nombre de niveaux d'administration mais, là, je ne serais pas très original dans l'intervention.

En troisième lieu, évidemment un principe de démocratie et, de ce point de vue, à Lyon, nous sommes emblématique. L'échelon, élu directement par le peuple est celui qui a le moins de pouvoir. C'est-à-dire, selon l'arrondissement ou la commune et l'échelon qui a la plus grosse pertinence et le réel pouvoir de construire un projet, est celui qui n'est pas élu. Autrement dit, le pouvoir réel est inversement proportionnel au caractère démocratique de l'élection. De ce point de vue, l'élection au suffrage universel direct des agglomérations est nécessaire.

Je voudrai ajouter que dans le deuxième niveau voire le troisième niveau de la représentation, la représentation proportionnelle s'affaiblit et la parité qui était, récemment et difficilement mise en place, au niveau des mairies, s'affaiblit considérablement, aussi. Elle disparaît en route. En conséquence, les propositions que nous faisons, ont été portées devant la commission Balladur par notre secrétaire national, Cécile Duflot, je n'y reviendrai pas longuement mais il paraît évident que le Département a aujourd'hui, perdu sa pertinence. S'il faut supprimer un échelon, c'est celui-ci. Il paraît évident, aussi, que les métropoles doivent être la base des véritables projets de territoire. Donc, comme notre président l'a montré tout à l'heure, il y a besoin, à la fois d'un redessin du périmètre et des compétences, je n'y reviendrai pas longtemps et, effectivement avec un couple entre métropole et région, qui sont renforcés avec, pour les deux, la clause générale de compétences qui leur permette d'avoir réellement une capacité de répondre juridiquement à leurs projets.

Un dernier mot sur les finances. Si nous sommes d'accord que le système des quatre vieilles n'est pas très pertinent, la méthode employée par le président de la République en annonçant littéralement la suppression de la taxe professionnelle, n'est pas la meilleure pour permettre aux collectivités d'avoir les moyens de porter et de construire leurs projets.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Reppelin pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Oui, monsieur le président du Sénat, je parle ici au nom du groupe Synergies-Avenir qui est un groupe de 22 élus, politiquement indépendants, autonomes et pragmatiques, qui est constitué de maires de communes de taille diverse entre 1 000 et 20 000 habitants. Elles sont établies sur 21 % de la surface du territoire. Si notre poids dans l'assemblée communautaire ne représente que 14 % des conseillers, nous sommes par contre à la tête de 40 % des communes de l'agglomération.

Nous avons délégué depuis des années au Grand Lyon la plupart de nos compétences communales et nous attendons en retour de ce transfert des services et des investissements pour nos habitants. Pour nous, les lettres CI de l'EPCI sont importantes car la coopération intercommunale est vraiment le moteur de notre action, action dans les deux sens du terme, participation à l'exécutif et soutien actif au grand projet d'agglomération mais aussi exigence sur les services rendus dans nos communes.

Alors, les choses devraient évoluer dans le sens d'une grande métropole aux compétences et pouvoirs élargis. Nous ne sommes pas contre. Ce fait est inéluctable, mais quelle est la taille optimale de ce grand ensemble, quelle sera sa gouvernance globale, quelle sera sa gouvernance en interne ? Notre intercommunalité à 1,3 millions d'habitants est déjà pour le citoyen moyen une nébuleuse inaccessible, un territoire hétérogène et de fait il existe une méconnaissance des responsabilités communales et intercommunales sur les problèmes de proximité et donc de la vie courante.

Vis-à-vis du citoyen, c'est donc le maire et ses adjoints qui sont responsables de tout et qui doivent résoudre des problématiques qui ne sont pas de leur compétence, le maire reste encore l'interlocuteur privilégié des habitants, le bureau des récriminations mais aussi le bureau des pleurs. En un mot, il reste le dernier rempart de la proximité et même s'il ne peut résoudre le problème, un entretien peut se conclure par cette simple phrase "Merci de m'avoir écouté". Je pense que, quelle que soit la structure résultant de cette importante réforme, il faudra conserver un humanisme de proximité dans cette future grande métropole et conserver aussi une certaine responsabilité aux hommes de terrain dans un monde qui tombe dans le virtuel et le zapping.

Le maire ne peut pas devenir un maire d'arrondissement ou de secteur sans aucun pouvoir. Le maire ne doit pas devenir un pot de fleurs isolé dans une vaste structure déshumanisée. Nous ne sommes pas des inconditionnels de nos frontières communales administratives héritées du passé car nous savons aussi voir au-delà de nos limites. Nous travaillons déjà en expérimentant des sous-ensembles initiés par l'intercommunalité mais sous-ensembles encore proches des habitants.

Ces regroupements informels de communes dans des conférences des maires mais aussi dans des structures plus ouvertes liées à des actions sur un développement durable pragmatique permettent de garder encore une certaine proximité, ces regroupements permettent d'agir sur tous les leviers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement mais il faut que ces territoires soient de vrais bassins de vie définis géographiquement, morphologiquement, économiquement et sociologiquement pour être reconnus par les habitants et non des territoires découpés politiquement. Ces territoires sont heureusement tous différents dans le Grand Lyon et cette différence nourrit déjà l'intercommunalité. Il pourrait nourrir aussi la future métropole. Voilà le cours témoignage que je voulais porter à votre attention en ces moments cruciaux, et je pense, très stratégiques. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Buffet pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président du Sénat, tout d'abord au nom du groupe et je pense de l'ensemble des collègues, merci de vous être déplacé à Lyon aujourd'hui et tout particulièrement à la communauté urbaine de Lyon, lieu sans doute extrêmement important dans la réforme qui va s'engager et probablement un exemple qu'il faudra suivre si nous arrivons à réussir les enjeux que nous souhaitons.

Le groupe souhaite rappeler, d'abord, que le projet vise, avant tout, la simplification du millefeuille administratif, qu'il vise aussi à rendre plus lisible les choses pour nos concitoyens et qu'il vise, enfin à faire quelques économies sur le plan financier.

Que la particularité du département du Rhône et que l'agglomération lyonnaise représente 75 % de la population du département concentré sur un secteur non pas central du département mais, un peu décalé physiquement, ce qui fait que nous vivons, dans notre territoire une partie extrêmement urbaine et extrêmement dense et, à côté une partie rurale, très développée qui représente environ 400 000 habitants.

Ce qui fait que le projet de réforme, tel qu'il est en discussion actuellement, pose non seulement le problème du devenir métropolitain de notre agglomération mais également, le problème du devenir des territoires ruraux de notre département.

Il ne faut pas oublier, d'abord, que cette réforme porte aussi sur l'évolution du couple département région et que la mise en place d'une nouvelle structure qui s'appellerait "métropole" doit aussi tenir compte de ce couple qui va se réaliser ou se construire à côté, à travers le conseiller territorial, si les choses vont jusque là.

Mais en ce qui concerne la Communauté urbaine, nous savons depuis plusieurs années, que nous ne sommes plus dans un territoire pertinent. Nous savons que les limites administratives n'ont plus, aujourd'hui, aucun sens, ici et qu'il faut être en capacité d'inventer, demain, ce que doit être la métropole lyonnaise, qu'elle doit être à la fois, sa taille critique qui a une vocation stratégique en matière d'existence sur le plan national mais également sur le plan international, tout en sachant lui conserver son caractère de proximité, que nous devons, à tout prix, assurer auprès de nos populations.

Ce débat n'est pas un débat simple. Entre les enjeux stratégiques de notre territoire et la nécessité absolue d'être au plus proche de nos habitants, dans le cadre des missions de proximité que nous menons ici, l'équation est difficile et on entend, évidemment ceux qui disent "ne touchons pas à nos communes" ceux qui disent "il faut aller beaucoup plus loin" et ceux qui disent peut-être "il ne faut pas bouger". Donc, le jeu est difficile.

Mais lorsque j'entends qu'il faut conserver les communes, certes, dans nos territoires ruraux, dans les territoires où il y a communes, communauté de communes, il n'y a aucun doute que la commune est la cellule de base. Dans nos territoires métropolitains et dans l'évolution de notre Communauté urbaine, nous ne pouvons pas faire l'économie de nous poser la question de ce que nous allons devenir.

Si demain le territoire du Grand Lyon qui, aujourd'hui, fait 57 communes, a des limites administratives beaucoup plus grandes et que l'on dit qu'il faut que cette nouvelle Communauté urbaine ou métropole soit élue au suffrage universel direct, et c'est ce que j'ai entendu, il faudra donc en tirer la conséquence que les communes qui, aujourd'hui, sont de plein exercice ne le seront plus demain.

Cette question est posée. Il faudra aller au bout sans doute, réfléchir à quel mode électoral sur ce territoire nouveau mais on ne peut pas affirmer d'un côté qu'il y aura une Communauté urbaine élargie et élue au suffrage universel direct sans en tirer la conséquence du fait que les communes que nous sommes aujourd'hui et que les collègues ici réunis sont les responsables deviendront autre chose que ce qu'elles sont et probablement des mairies d'arrondissement.

C'est une question extrêmement sensible et extrêmement importante parce qu'il faut à la fois répondre à ce que disait monsieur Reppelin, il y a deux secondes, et répondre aux enjeux des territoires tels que nous les voulons pour l'agglomération lyonnaise et pour son existence en tant que telle.

Voilà, j'ai déjà été beaucoup trop long car j'ai dépassé de 15 secondes le temps qui m'était imparti. Ce qui est important pour nous et la question qui se pose pour notre groupe, c'est quelle limite réelle, quel territoire réel pour la Communauté urbaine de demain ? Si nous restons à 57 communes, je pense que nous n'aurons pas réussi le pari ambitieux que nous voulons mais il faut donc aller plus loin, il faut que nous définissions désormais les limites que nous souhaitons. Voilà monsieur le président ce que je souhaitais dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Vincent pour le groupe Centriste et Démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président du Sénat, madame et messieurs les sénateurs, monsieur le président du Grand Lyon et chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier la mission sénatoriale qui nous fait l'honneur de venir discuter avec notre Conseil de la future réforme territoriale qui sera se faire l'interprète des collectivités locales et de leurs élus.

Cette réforme est nécessaire parce que le monde change. La mondialisation pose une visibilité accrue pour faire face à la compétition internationale, ce qui ne permet pas toujours de comprendre notre complexité bien française. Elle est nécessaire parce que les citoyens attendent de nous des réponses rapides à leurs problèmes, surtout en période de crise et qu'il faut pour cela moderniser le circuit de décision. Elle est nécessaire enfin parce qu'il faut tenir compte de certaines évolutions de fait et les rendre démocratiques.

Tout d'abord au niveau du redécoupage des collectivités, il nous semble impératif de créer des collectivités à taille humaine ayant un périmètre pertinent pour exercer leur compétence. N'oublions pas que les collectivités gèrent un territoire pour des citoyens et pas seulement des dossiers. Rappelons-nous les débats de 1790 lors de la création des départements. Les débats furent très riches. Thouret voulait découper le territoire selon un plan géométrique suivant plutôt Mirabeau qui disait "Rapprocher l'administration des hommes et des choses". Cet esprit de respect de la proximité doit inspirer la future réforme.

La création de grandes métropoles, idée souvent évoquée, est intéressante en ce sens qu'elle permettrait de faire entrer dans la réalité institutionnelle, ce qui est déjà une réalité quotidienne urbaine. Le Grand Lyon lui-même réfléchit à une stratégie de métropolisation, la constitution de grandes métropoles ne doit pas cependant faire oublier l'échelon de proximité. Plus que jamais, cette dernière est attendue par nos concitoyens. Dès lors, il semble important de garantir la représentation de chaque commune au sein du nouveau conseil de métropole. Il convient aussi de conserver le maire, qu'il puisse être un relais entre les citoyens et une structure plus grande.

Quant au mode d'élection, l'idée d'un élargissement d'un système PLM serait déjà un progrès démocratique dans le sens de la transparence permettant à chacun de savoir qui représentera sa commune. Ensuite, il nous faut nous pencher sur les compétences. Il ne s'agit pas de mettre en place un nouvel échelon inutile. Cela pose la question cruciale de la répartition des compétences entre les différentes collectivités. Faut-il aller vers une spécialisation, nous ne le pensons pas, il est important que chaque collectivité remplisse bien ses missions de base mais il faut garder les marges et une certaine flexibilité. Il faut néanmoins veiller à ce que l'action des collectivités soit coordonnée. Les grandes métropoles doivent pouvoir mener de grands projets, anticiper l'avenir sur des domaines multiples. Cette réforme des collectivités locales ne peut être efficace sans une réforme de l'Etat.

Les rapports abondent sur le maintien d'une organisation antérieure à la décentralisation. Pour que l'Etat soit un partenaire efficace des nouvelles collectivités et de leurs actions multiples, il ne doit pas disperser ses énergies et réorganiser ses services déconcentrés. Pourquoi maintenir des services dont les missions sont transférées aux collectivités alors que celles-ci, seraient très heureuses de trouver de vrais services de conseil pour les aider dans leurs projets.

Pour exercer ces compétences, il faut un financement. Si l'on modifie les structures, le périmètre, les compétences des collectivités, on ne peut pas se priver d'une réforme fiscale. Aujourd'hui déjà, celle-ci n'est plus adaptée. Imaginez alors, ce qu'il en sera demain. Ne parlons pas des bases et des valeurs locatives identiques depuis près de quarante ans. Si nous ne profitons pas de l'élan créé par la réforme des collectivités, nous perdrons encore plusieurs décennies. D'ailleurs, la réflexion sur la fiscalité n'est plus une option. La taxe professionnelle sera bientôt supprimée, nous le savons plus clairement depuis jeudi dernier.

Il convient d'imaginer une fiscalité locale juste, rééquilibrant les différences entre collectivités et conservant un lien avec le développement économique. Voilà, monsieur le président ce que je tenais à dire au nom de notre groupe, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste. M. Willy Plazzi.

M. PLAZZI : M. le Président du sénat, M. le sénateur maire de Lyon et président du Grand Lyon et chers collègues, mesdames et messieurs. Je vous remercie de votre déplacement pour recueillir notre point de vue sur un sujet de si grande importance même si l'on peut regretter que trois minutes, c'est un temps un peu trop résumé pour cette question. Les collectivités locales n'ont pas à rougir de leur bilan.

Elles participent activement à la vie économique et sociale, au maintien des services publics. Elles sont économiquement incontournables puisqu'elles réalisent 71% des investissements publics soit 41 milliards d'euros, quatre fois plus que l'Etat.

Il n'en demeure pas moins que leur situation et leurs organisations en millefeuille administratif complexifié par l'article 2 de la décentralisation, rappelle que la situation actuelle de nos collectivités ne satisfait personne et elle appelle donc, à une véritable réforme qui se doit, de répondre à une question de fond essentielle, comment mieux répondre aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

La lettre de mission du Président de la République repose sur trois principes : simplification, clarification, économie. Cela semble séduisant sur les principes au vue d'une manière strictement comptable mais en pratique et donc en politique, nous souhaitons : renforcement, remboursement et démocratisation.

Renforcement : en réponse aux annonces d'une piste orientée autour de la suppression fusion de collectivités sur le fond de populisme, résumé par la phrase suivante : "moins d'échelon c'est moins d'impôts" nous vous proposons, tout en redéfinissant les contours d'une réalité territoriale liée à une réalité économique, de bien redéfinir les compétences des collectivités et de favoriser les coopérations entre elles pour des projets communs.

On peut envisager une réflexion autour de la notion "collectivité, chef de file" sur certaines compétences. Une autorité organisatrice du travail en commun, tout en renforçant le principe de subsidiarité et sans tomber sur le régime de tutelle, dans laquelle la Communauté urbaine et Lyon métropole trouvent leur place.

- Le remboursement fait référence à la situation financière des collectivités bien souvent asphyxiées par le transfert de compétences non compensées par l'Etat, une inquiétude des élus locaux renforcée par l'annonce récente de la suppression de la taxe professionnelle, une taxe certes qui comporte certaines absurdités et pénalise plus l'industrie que la finance mais au lieu de sa suppression nette qui, pour le cas du Grand Lyon, donnerait un manque à gagner de 520 M€, il serait pour notre part judicieux de laisser la liberté aux collectivités dans la fixation de taxe professionnelle de recentrer la taxe en fonction de la richesse produite et d'étendre la taxe non seulement au capital physique mais aussi au capital financier.

- Enfin, la démocratisation puisque les collectivités locales, notamment les communes, sont des lieux de proximité, de relation forte entre élus et citoyens, des espaces sur la pratique de la démocratie. Pour nous, cela passe notamment par un renforcement du statut de l' élu permettant de concilier engagement et citoyen et vie professionnelle. Cela passe par l'utilisation massive de la démocratie participative à tous les niveaux avec des obligations, des moyens, des espaces et des outils pour encourager les citoyens à se saisir des affaires publiques et, pour ce qui concerne notamment l'intercommunalité, l'élection des conseillers communautaires au suffrage universel par fléchage des élus lors des élections municipales sur le mode d'élection des conseillers d'arrondissement et permettant alors une meilleure parité homme-femme. En tout état de cause, la proportionnelle doit être la règle de tous les scrutins. Voilà ces quelques observations et en vous remerciant de votre écoute. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Darne pour le dernier groupe qui est Socialiste et apparentés et, ensuite, monsieur le président du Sénat dira quelques mots et nous en aurons terminé.

M. le vice-président DARNE : Merci. Monsieur le président du Sénat, madame et messieurs les membres de la mission sénatoriale, mon intervention vient compléter s'il y avait besoin de vous convaincre du bien fondé des positions que vient d'exposer monsieur le président Gérard Collomb dans son exposé liminaire.

Les enjeux sont simples pour nous. Monsieur Vincent évoquait 1790 et la Constituante. Il est vrai que, depuis 1790, la commune et le département ont tenu le coup et ils sont toujours là. Comment se fait-il que 219 ans après, nous ayons ces deux collectivités, c'est parce que le législateur tout au long de ces deux siècles qui sont passés, a su adapter ses textes, et 1890 ce sont les syndicats intercommunaux. La deuxième moitié du XXe siècle a été marquée par les grandes dates que vous connaissez tous, la région, les lois de décentralisation, la loi sur l'intercommunalité, et au début de ces années du troisième millénaire, la loi organique ou une étape nouvelle dans la décentralisation. Qu'est-ce que cela signifie ? Que les législateurs ont su, au fur et à mesure, peut-être créer un millefeuille. Il n'empêche qu'ils ont su s'adapter aux circonstances et aux besoins de l'économie et aux transformations sociales. Comme exemple, la loi de 1999 a été votée à la quasi unanimité. C'est donc à chaque fois que nous avons su répondre aux enjeux. Quels sont-ils aujourd'hui et en particulier pour le Grand Lyon ? Ils sont bien sûr une complication des échelons multiples mais on peut faire des comparaisons européennes. Ils sont des problèmes de financement mais ils vont bien au-delà.

Le monde a changé beaucoup plus que cela. Les rapports qu'il y a dans le monde aujourd'hui, c'est que la mondialisation a atteint un niveau qui n'existait évidemment pas antérieurement, mondialisation économique, financière et culturelle. Et donc face à cela, qui peut répondre et comment ? Je crois que les villes dans le monde entier y répondent et que ce n'est pas un hasard aujourd'hui si toutes les réponses mondiales sont construites autour des grandes métropoles.

Et quand on regarde les enjeux de ces métropoles, c'est presque toujours les mêmes. Ce sont les problèmes de maîtrise du foncier, de l'étalement urbain, des transports collectifs, du logement, de l'attractivité de la ville, des compétences, du savoir, de la circulation et en gros du bien-être.

Est-ce que nous avons dans notre pays les moyens de nous aligner ? Quels sont les freins pour apporter des réponses ? Les freins, nous les voyons facilement dans notre agglomération. Monsieur le président, savez-vous que lorsqu'on doit prendre une décision, ici il y a cinq départements qui sont concernés, diverses collectivités qui doivent se réunir pour se mettre d'accord et aucune obligation d'uniformité dans la décision, ce n'est pas possible. Evidemment, des progrès sont marqués. Nous avons mis au point des outils de concertation : la région urbaine de Lyon (RUL) nous permet un dialogue. Nous avons suffisamment d'attraction pour qu'aujourd'hui des communes comme Givors et Grigny en 2007, Lissieu cette année, demandent à rejoindre le Grand Lyon.

Autrement dit, chacun comprend que nous ne sommes pas à la bonne taille. Il faut, et vous avez la possibilité de nous y aider, il faut nous permettre d'être à la hauteur, à savoir construire cette métropole, une nouvelle gouvernance, un autre système, celui d'une Communauté urbaine correspondant à une centaine de communes. L'image qui était projetée tout à l'heure le montre bien. On en voit tout à fait les contours, une métropole qui doit permettre de coordonner et de gouverner ensemble, qui peut alors être compétitive, apporter à notre pays et apporter des réponses, non seulement à ceux de la région mais à l'ensemble de notre pays parce que ce sera une métropole d'équilibre. Ce que nous voulons aussi bien sûr pour pouvoir faire cela, ce sont deux choses : d'une part des modes de scrutin qui soient changés par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui et où Gérard Collomb l'a indiqué, il nous fait à la fois représenter les territoires

Gérard Collomb l'a indiqué, il nous faut, à la fois représenter les territoires et que chaque habitants puissent aussi s'identifier aux élus qui le représente. Mais il faut aussi des moyens financiers, plusieurs des intervenants l'ont dit. Nous ne pouvons pas fonctionner avec les modes de financements d'aujourd'hui. Vous avez voté la réforme constitutionnelle de 2003 et 2004 ; Vous savez que le principe constitutionnel est l'autonomie financière des collectivités. Aujourd'hui, le compte n'y est pas et les perspectives de réforme vont plutôt dans le sens inverse.

Réformons le financement des collectivités, réformons la fiscalité locale, nous en avons besoin si nous voulons pouvoir disposer des moyens nécessaires à la construction d'une telle métropole. Voilà un modèle qui est simple, nous ne disons pas qu'il est reproductible dans tous les pays mais, l'expérimentation existe dans notre constitution.

Nous souhaitons pouvoir disposer de cette expérimentation. Construire un Grand Lyon à la bonne taille, une métropole qui permet de résoudre des problèmes et nous aurons, comme les prédécesseurs, fait face correctement à notre responsabilité politique et fait face aux enjeux qui sont les nôtres.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. M. le Président, vous avez la parole.

M. LARCHER, Président du Sénat : Merci M. le Président, mesdames et messieurs les conseillers communautaires. Avec Yves Krattinger, rapporteur, il ne nous revient pas de répondre, à cet instant mais, nous avons écouté et d'autres l'ont fait avec nous, d'autres membres de la mission et si, nous avons choisi aujourd'hui, le Grand Lyon, c'est que pour nous, le fait de la métropole du Grand Lyon s'impose comme une des grandes métropoles de ce pays et que cette grande métropole, c'est un fait qui nous semble devoir être partagé et à avoir un certain nombre de traductions dans les temps qui viennent.

La mission est donc dans une phase d'écoute. Elle recueille les différents avis et nous avons eu dix expressions différentes mais qui partagent ensemble d'abord, la mise en commun du développement, la mise en commun de la question de l'urbanisme et des schémas. Un inter-scot, cela n'est pas sans signification, qui troisièmement fait, je l'ai senti ici, d'une autorité organisatrice de transport et donc, du phénomène de transport, une vraie priorité pourquoi ? Pour être compétitif mais aussi pour essayer de répondre aux besoins de nos concitoyens.

La proximité évoquée, tout à l'heure, par M. Reppelin, je crois et cette dimension est aussi importante que la dimension de la compétitivité car cette dimension humaine, il faut aussi la prendre en compte.

Ces éléments là, je crois qu'ils vont enrichir les rapporteurs. Je voudrai simplement vous rappeler, d'un mot, la démarche du sénat. La démarche du sénat, en ayant mis cette mission en place, composée de sénateurs de toute sensibilité, issus aussi bien de milieux urbains que de milieux ruraux, de territoires ruraux d'excellence comme de territoires ruraux qui parfois connaissent un certain nombre de difficultés. C'est tout simplement d'assumer la responsabilité constitutionnelle, qui est la nôtre. Qui n'est pas simplement de représenter les maires, je le dis, c'est de représenter les collectivités territoriales de la République dans ce qu'elles représentent les unes et les autres et nous entendons bien faire de ce débat une chance pour le pays.

Voilà pourquoi nous sommes dans la phase de recueil et d'analyse. Nous étions à Bordeaux, il y a quinze jours, et nous serons dans deux semaines dans les Hautes Pyrénées, puis sans doute nous irons voir une région, un territoire frontalier d'un autre territoire parce que les problèmes sont différents. Nous avons seulement comme conviction que nous ne pourrions pas simplement laisser fabriquer un texte à l'extérieur de nous-même ou issu même des travaux intéressants d'une mission.

Voilà pourquoi un rapport d'étape sera présenté à la mi-mars, il sera ensuite discuté très largement au Sénat grâce à la nouvelle constitution dans un débat dit de troisième semaine à l'initiative du parlement qui nous permettra d'échanger. Naturellement, nous regarderons les contributions de la mission Balladur et nous en débattons puis la mission pendant deux mois poursuivra ses travaux, elle examinera sans doute la dimension financière mais aussi la dimension démocratique essentielle car je ne suis pas loin de partager que, parfois, il y a un déficit démocratique par rapport à l'importance des décisions qui sont prises.

Donc, à la fin du mois de mai, nous aurons un second débat, ce qui fera qu'examinant constitutionnellement en première lecture le projet de loi portant modification de la gouvernance, le Sénat apportera une marque très forte et si nous avons choisi aujourd'hui le Grand Lyon, c'est parce qu'ici il nous semble depuis, et quels qu'ont été les présidents, qu'il s'agit d'une démarche exemplaire de compétitivité qui en même temps nous interroge par sa dimension par rapport à la compétitivité d'autres territoires au sud comme au nord et, que par rapport à tout cela, il nous faut apporter des réponses dans l'intérêt du pays car au bout du compte, si nous traversons une période de crise, c'est bien une compétitivité des territoires demain dont il faudra avoir à répondre.

Cette dimension de compétitivité, je le rappelle, elle a quand même un objectif : faire que les hommes et les femmes à l'intérieur et à l'extérieur de ce territoire aient les conditions d'existence de logement, de vie, d'insertion professionnelle qui soient les meilleurs possibles. Alors sans doute, il y aura des distributions parce que tout le monde est d'accord pour changer mais quand il s'agit de changer soi-même, c'est parfois difficile. Nous essaierons d'aider à ce changement.

Merci d'avoir contribué à la réflexion de la mission, à la réflexion du président du Sénat et, cette réflexion, nous la poursuivrons. Merci monsieur le président, monsieur le maire de m'avoir permis de me retrouver dans la ville où j'ai fait mes études et où jadis j'ai eu quelques responsabilités étudiantes. J'ai toujours un attachement particulier à Lyon et à la région lyonnaise. J'ai même vu qu'un certain nombre de communes était aujourd'hui dans le Grand Lyon où j'y avais fait mes premières armes comme vétérinaire au cul des vaches. Merci à tous.

Applaudissements dans la salle.

La séance est levée à 16 heures 40